

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 42 (1980)

Heft: 12

Artikel: Davantage de sécurité lors des transports d'automne

Autor: Bühler, W.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Davantage de sécurité lors des transports d'automne

Il s'agit principalement ici du transport des betteraves sucrières aux deux raffineries de notre pays ou aux gares de chargement. Ces charrois de betteraves qui dépassent souvent la capacité de transport d'une exploitation et où les véhicules sont alors chargés parfois au-delà de la limite permise, occasionnent des ennuis à certains agriculteurs. Mais il est possible d'éviter dans une large mesure les pannes, les accidents et de désagréables discussions avec d'autres usagers de la route ou avec la police et de s'épargner des frais.

Pour cela, il ne faut pas seulement qu'on observe les prescriptions en vigueur qui régissent la circulation routière. On doit être également désireux de conduire les véhicules à destination sans incidents en faisant preuve de bon sens et des égards nécessaires à l'endroit des autres usagers de la route.

Comme les transports de betteraves sucrières, de maïs et de pommes de terre ont lieu dans une période de l'année où les conditions atmosphériques sont défavorables, les risques d'accidents sont naturellement plus grands. On peut toutefois les réduire dans une large proportion, comme c'est le cas pour un nombre important d'usagers de la route qui conduisent des véhicules agricoles. Il va sans dire que cela exige de la compréhension et de la bonne volonté de leur part.

En vue du maintien de la position spéciale de l'agriculture dans la circulation routière, aucun conducteur de tracteur ne peut rester indifférent aux recommandations faites ci-dessous.

1. Jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles

Les transports lourds sur les routes à grande circulation ne doivent être effectués que par des conducteurs de tracteurs expérimentés et sûrs. Les jeunes conduc-

teurs, même lorsqu'ils sont en possession du permis de la catégorie L ou de la catégorie G, manquent généralement de la routine indispensable.

C'est au chef d'exploitation qu'il appartient de décider si tel ou tel conducteur peut conduire un véhicule déterminé. Il est responsable d'éventuelles conséquences fâcheuses de sa décision.

2. Poids admissibles

La capacité de transport nécessaire doit être évaluée avant la récolte afin que les véhicules appropriés soient disponibles au moment voulu.

A relever que les problèmes de transport peuvent être fréquemment résolus de la manière la plus simple en recourant à l'aide de voisins.

L'augmentation du volume de la charge d'une remorque ne doit avoir lieu que si la complète utilisation de l'espace de chargement n'entraîne pas le dépassement du poids total admissible et de la force portante admissible. Les conséquences d'une surcharge déraisonnable d'un véhicule sont l'éclatement de pneus, la rupture d'essieux ou l'éclatement de ridelles.



Fig. 1

Poids total admissible:	
Remorques à un essieu	8 tonnes
Remorques à double essieu	10 tonnes
Remorques à deux essieux	12 tonnes

Les conducteurs de tracteurs conscients de leurs responsabilités accordent aussi toute l'attention nécessaire au rapport de poids entre le véhicule tracteur et le véhicule tracté (remorque). Des négligences à ce propos peuvent entraîner des accidents mortels.

3. Eclairage des véhicules

Etant donné l'intensité actuelle du trafic routier, le montage d'une installation électrique avec feux arrière et clignoteurs s'impose absolument. Ces derniers sont d'ailleurs obligatoires lorsque le véhicule a été équipé d'une cabine. Les risques de défaillances de telles installations de type récent donnent lieu à moins d'incidents de fonctionnement lorsque l'utilisateur ne néglige pas complètement leur entretien. Les feux et les dispositifs réfléchissants doivent être maintenus en état de propreté. En outre, il est particulièrement important de contrôler les phares, surtout en automne.

Il faut que les véhicules soient éclairés à partir du moment où les autres usagers de la route n'arrivent plus à bien les distinguer à temps. D'autre part, les *feux de croisement* doivent être également allumés le jour en cas de forte pluie ou de brouillard.

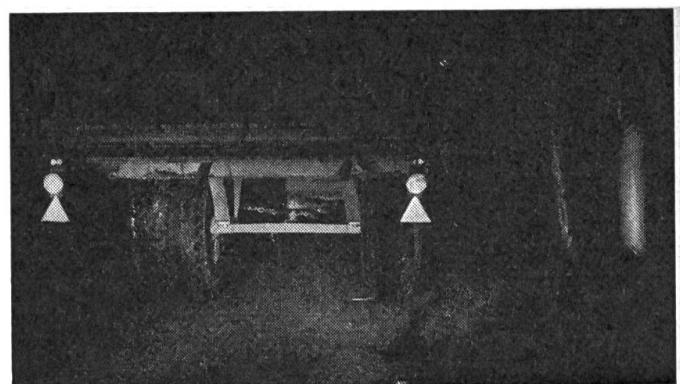


Fig. 2: Des véhicules agricoles ainsi signalisés de nuit sont bien visibles.

4. Parcage des véhicules

Toutes les fois que c'est possible, les véhicules doivent être parqués en dehors de la chaussée. Il ne faut pas qu'ils stationnent ou bien soient rangés aux endroits où ils gênent la circulation et la mettent en danger. Sur les routes principales, qui sont en dehors des localités, le parcage est en principe interdit.

Les véhicules que l'on parque dans des endroits autorisés ou qui ne constituent pas des dangers doivent être éclairés dès que les conditions de visibilité l'exigent (chutes de pluie ou de neige, brouillard, crépuscule).

5. Freins de remorque

Les remorques qui poussent le tracteur lorsqu'elles sont insuffisamment freinées peuvent être la cause de nombreux et graves accidents. C'est pourquoi des freins

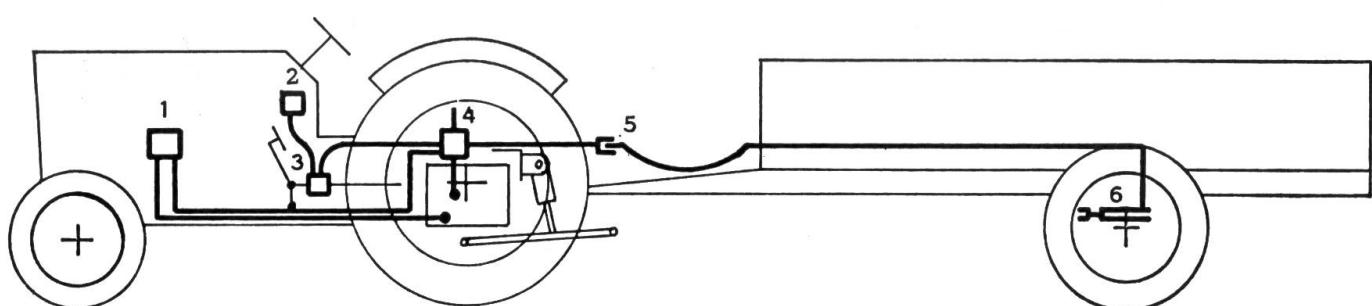


Fig. 3: Frein de remorque à commande hydraulique monté sur tracteur avec frein mécanique.

- 1 Pompe hydraulique
- 2 Réservoir compensateur
- 3 Capteur de pression

- 4 Valve du frein de la remorque
- 5 Coupleur rapide
- 6 Vérin hydraulique du frein de la remorque

efficaces et qui fonctionnent bien peuvent décider de la vie ou de la mort d'un conducteur dans des situations critiques. Lorsqu'on roule sur les routes, le frein à inertie (à glissement) ne convient pour les remorques que si le véhicule de traction est suffisamment lourd et que l'installation de freinage est bien entretenue.

Celui qui veut charger un véhicule jusqu'à la limite de poids admissible doit choisir un système de freinage efficace et offrant toute sécurité. En tant que freins de service traversants, les freins hydrauliques ou pneumatiques accroissent la sécurité de circulation dans une très grande mesure. Malheureusement, des raisons d'ordre pécuniaire empêchent fréquemment la large diffusion de ces freins.

6. Routes souillées par de la terre ou du fumier

Il faudrait éviter autant que possible que la chaussée soit salie par du fumier ou de la terre. Dans de nombreux cas, cela peut se faire en prenant des mesures de précaution d'ordre technique. Lorsque c'est impossible, il faut que les autres usagers de la route soient avertis de ce danger. De toute façon, la route doit être immédiatement nettoyée. Il ne faut jamais oublier que la pluie ou même le brouillard peuvent rendre une route salie par de la terre ou du fumier aussi glissante que du savon. Celui qui a provoqué cette souillure est responsable des conséquences qu'elle peut entraîner.

7. Indication des changements de direction

Afin d'éviter tout accident éventuel, il convient d'indiquer très clairement un changement de direction. A ce propos, une installation de clignoteurs représente le meilleur moyen et se montre actuellement indispensable. D'autre part, il faut faire preuve de prudence quand on débouche sur une route à grande circulation ou bien lorsqu'on la traverse avec un train routier agricole long

et lourd. Le démarrage lent des tracteurs exige en outre que le conducteur tienne particulièrement compte du comportement des autres usagers de la route.

8. Circuler bien à droite et faciliter le dépassement aux véhicules rapides

Les véhicules d'allure lente doivent autant que possible rouler bien à droite. Lorsque le conducteur d'un tracteur s'aperçoit qu'une file de véhicules s'est formée derrière sa machine, il est tenu de faciliter leur dépassement en allant sur la place d'évitement la plus proche. En outre, les véhicules agricoles doivent rouler sur les voies réservées aux poids lourds quand il y en a.

Trad. R.S.
W. Bühler

Service technique ASETA
W. Bühler

Récolte de betteraves

Pour la récolte de vos betteraves à sucre ou fourragères.
Non seulement les machines traînées mais aussi les récolteuses de betteraves automotrices

Italo-Svizzera



ont fait leurs preuves dans les conditions de temps et de terrains difficiles!
Modèle 80 avec nettoyage amélioré.



MASCHINEN AG
4112 Bättwil/Basel
Tel. 061 75 11 11